

Procès-verbal*

Conseil municipal du vendredi 21 mars 2025

<https://youtu.be/ek8WNpoYbE8>



* L'intégralité des interventions est disponible sur la vidéo conservée aux archives municipales

CONSEIL MUNICIPAL DE THIZY LES BOURGS

Le 21 mars de l'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie centrale de Thizy, sous la présidence de monsieur le maire Ludovic CHERPIN.

Monsieur Ludovic CHERPIN demande tout d'abord au Conseil de bien vouloir procéder à la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance.

Monsieur Malik MAHTAL se portant volontaire est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Ludovic CHERPIN, maire de la commune nouvelle de Thizy les Bourgs procède ensuite comme suit à la vérification des présences, du quorum et des procurations :

Présents : Ludovic CHERPIN, André FILLON, Eric MARCHAND, Frédéric DÉMURGÉ, Anaïs DEHOULE, Isabelle BAYERON, Anne REYMBAUT, Jean-Michel MICHELOT, Nathalie BERNARD, Mohamed HADJAB, Ophélie MERCIER, Joël DINOT, Marie-Noëlle REGIS, Franck GUEFFIER (arrivé en cours de séance), Anita AUBERTIN, Pascale GAUCHON, Pascal MOREAU, Malik MAHTAL, Nathalie BUISSON, Jean-Claude GARAVEL.

Absents excusés : Lydia ALONSO, Zoé PLICHON.

Procurations : Franck GUEFFIER (arrivé en cours de séance) à Nathalie BERNARD, Lydia ALONSO à Anne REYMBAUT, Zoé Plichon à Isabelle BAYERON.

Monsieur Ludovic CHERPIN constate le décompte suivant et ouvre la séance à 19 h 34 :

	19 h 34	20 h 32
Conseiller(e)s en exercice	22	
Quorum	12	
Nombre de présent(e)s	19	20
Nombre d'absent(e)s excusé(e)s	2	2
Nombre de pouvoirs	3	2
Nombre maximum de votes exprimables	22	22

Monsieur Ludovic CHERPIN passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Point n° 1

Rapporteur : Ludovic CHERPIN

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 18 décembre 2024

Présentation

L'approbation du procès-verbal de la séance précédente lors d'un conseil municipal suit des règles précises :

Rédaction et contenu : Le procès-verbal doit être rédigé par un secrétaire de séance, désigné parmi les membres du conseil municipal. Il doit inclure des informations telles que la date et l'heure de la séance, les membres présents, le quorum, les délibérations, les votes et les décisions prises.

Approbation : Au début de chaque séance, le conseil municipal doit approuver le procès-verbal de la séance précédente. Cette approbation se fait généralement par un vote des conseillers municipaux présents.

Prise en compte des remarques : Les élus présents peuvent formuler des remarques ou des corrections sur le contenu du procès-verbal avant son approbation.

Signature : Une fois approuvé, le procès-verbal doit être signé par le président de séance et le secrétaire.

Publicité : Les règles ont changé depuis le 1^{er} juillet 2022. Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, **le compte rendu des séances du conseil municipal a été supprimé** et remplacé par une liste des délibérations. Désormais, c'est le procès-verbal des séances qui doit être publié et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Ces étapes assurent la transparence et la fidélité des délibérations du conseil municipal.

Délibération

Le conseil municipal,

Vu le rapport présenté et la proposition de procès-verbal de la séance du vendredi 22 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter à l'unanimité le procès-verbal en l'état

Par suite, les membres présents ont été invités à signer l'original du procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre 2024.

Point n° 2

Rapporteur : Jean-Michel MICHELOT

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Présentation

Instauré par la loi du 06 février 1992 dite loi A.T.R. le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Il doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget.

Il participe à l'information des Élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une Collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-771 dite « loi NOTRe » du 7 août 2015 précise que le maire doit présenter, au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette présentation est suivie par un débat puis par un vote.

Le Conseil Municipal a donc été invité à débattre sur les orientations budgétaires 2025 telles qu'elles ont été présentées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), puis à délibérer afin de prendre acte de ce débat.

Conformément aux dispositions de l'article D2312-3, C. du CGCT, le **Rapport d'Orientation Budgétaire** (ROB) présenté aux élus sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

Délibération

Le conseil municipal,

Vu le rapport présenté,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité prend acte que le débat sur les orientations budgétaires 2025 sur les bases du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté a bien eu lieu.

Point n° 3

Rapporteur : André Fillon

Tarifs communaux 2025

Présentation

La commune de Thizy les Bourgs propose diverses prestations municipales telles que la location de salles ou de matériels, la vente et le renouvellement des concessions funéraires, les droits de place, etc.

La commission des finances a proposé de revoir et modifier les tarifs avec la volonté de les appliquer au plus tôt. Il est proposé en l'occurrence de les appliquer à compter du 1^{er} avril 2025. La grille des nouveaux tarifs est annexée au présent procès-verbal (**Annexe n° 1**).

Il est précisé que les tarifs municipaux proposés résultent pour la plupart d'une augmentation de la valeur de l'inflation.

Enfin, il est précisé en aparté que la nouvelle tarification repose sur la proposition de la commission des finances, stipulant que le matériel tel que les tables et les chaises sera désormais exclusivement réservé à la location par les associations locales et les collectivités partenaires, et ne sera plus mis à disposition des particuliers.

Délibération

Le conseil municipal,
Vu le rapport présenté,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'autoriser l'application des participations et des tarifs communaux, à compter du 1^{er} avril 2025, conformément à l'état annexé à la présente délibération.

Point n° 4

Rapporteur : Jean-Michel MICHELOT

Aide à l'achat de Vélo à Assistance Électrique 2025

Présentation

Pour aider les habitants à acquérir un vélo à assistance électrique la commune propose une aide à l'achat :

- 400 € ou 600 € selon les revenus pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion disposant d'une batterie d'au moins 500 Wh et développant un couple d'au moins 50 N.m.
- 600 € pour l'achat d'un vélo cargo ou adapté au handicap quel que soit les revenus.

L'aide est accordée aux personnes ayant leur résidence principale à Thizy Les Bourgs, elle est soumise à condition de revenus suivant le tableau suivant :

Montant de l'aide en fonction des revenus (RFR 2023)						
Nb Part fiscale(s)	1	1,5	2	2,5	3	4
Revenus maxi aide 400 €	20 000	27 000	36 000	45 000	54 000	70 000
Revenus maxi aide 600 €	15 000	18 000	24 000	60 000	36 000	48 000

Conditions de l'aide :

- L'achat ne devra pas être fait sur internet ;
- L'achat devra être fait à partir du 1^{er} janvier 2025 auprès d'un professionnel sur le territoire de la COR. Pour les vélos adaptés au handicap non disponibles sur la COR, l'achat pourra être fait hors du territoire de la COR ;
- La batterie ne devra pas être constituée en tout ou partie de plomb ;

- Une seule prime par personne dont la résidence principale est sur Thizy les Bourgs à la date de l'achat ;
- Le prix d'achat ne doit pas excéder 3 200 € sauf pour les vélos cargo ou adaptés au handicap ;
- La puissance doit être limitée à 250 W et sa vitesse assistée, à 25 km /h ;
- L'aide est cumulable avec les aides nationales (bonus vélo, prime à la conversion) régionales, départementales, intercommunales ainsi que celles des organismes sociaux ;
- Le vélo devra avoir un identifiant unique inscrit sur le cadre.

Sont notamment exclus du dispositif :

- Tout engin permettant de se déplacer sans effort musculaire dont notamment les trottinettes électriques, les gyro roues, les « fat-bikes » ;
- Les kits d'électrification.

Modalités : déposer une demande auprès de la mairie, un rendez-vous sera donné au demandeur qui devra se présenter en mairie avec le vélo, la facture d'achat et avis d'imposition.

Le montant global de l'opération est fixé à 5 000 € pour l'année 2025. Les demandes seront étudiées sur les crédits disponibles.

Délibération

Le conseil municipal,
Vu le rapport présenté,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide d'approuver le dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique tel que présenté ci-dessus ;

Précise que les crédits nécessaires à la mise en place de ce dispositif seront inscrits au budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2025 ;

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Point n° 4

Rapporteur : Frédéric Démurgé

Présentation de l'état annuel des indemnités des élus

Présentation

L'état annuel des indemnités des élus doit être présenté avant l'examen du budget.

Cela permet de garantir la transparence et de permettre aux conseillers municipaux de connaître les indemnités perçues par leurs collègues avant de voter le budget.

Cet état récapitulatif annuel doit inclure toutes les indemnités de toute nature perçues par les élus au titre de tout mandat ou fonction exercée.

L'état annuel des indemnités des élus peut être présenté soit lors de la séance consacrée au rapport d'orientation budgétaire (DOB), soit lors de la séance consacrée au vote du budget, tant qu'il est bien présenté avant le vote de ce budget. Cette flexibilité permet de s'assurer que toutes les informations sont disponibles pour les conseillers municipaux avant de prendre des décisions budgétaires importantes.

Délibération

Le conseil municipal,
Vu le rapport présenté,
Après en avoir délibéré,
Prendre acte à l'unanimité de la présentation de l'état annuel des indemnités des élus tel qu'il est annexé au présent procès-verbal (Annexe n° 2).

Point n° 6

Rapporteur : Joël DINOT

Taux horaire des travaux en régie

Présentation

Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux constituent, à ce titre, de véritables dépenses d'investissement pour la commune.

Chaque année, il convient de chiffrer les chantiers menés par les équipes techniques afin de transférer le coût des travaux, de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par l'intermédiaire du compte « Travaux en régie ». Pour cela, il est nécessaire de calculer le coût horaire moyen du personnel technique.

Les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 rappellent en effet que « pour les dépenses de main d'œuvre, il est fait un décompte des heures de travail précisant les tarifs horaires retenus selon la catégorie de personnel ».

Le tableau présentant les tarifs horaires du personnel de l'ensemble des services techniques, pour l'exercice 2025, est le suivant :

Grade	Salaire BRUT	Cotisations employeur	Total	Heures	Coût horaire
Agent de maîtrise principal	2 794,76 €	1 211,04 €	4 005,80 €	151,67	26,41 €
Agent de maîtrise	2 487,46 €	1 003,85 €	3 491,31 €	151,67	23,01 €
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2 372,66 €	1 060,91 €	3 433,57 €	151,67	22,64 €
Adjoint technique	2 190,98 €	987,18 €	3 178,16 €	151,67	20,95 €
Total coût moyen			3 527,21 €	151,67	23,25 €

Délibération

Le conseil municipal,
Vu le rapport présenté,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer le taux horaire du personnel pour le calcul des travaux en régie 2025 à 23,25 €.

Avenant n° 3 à la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » de la COR

Présentation

Le service mutualisé « Assistance à la passation des marchés publics » a été créé en 2016 afin d'apporter une expertise aux communes et de sécuriser leurs procédures en matière de marchés publics et de concessions.

À ce jour, 28 communes sur les 31 que compte la COR ont adhéré au service mutualisé.

Dans ce cadre, il était notamment proposé de procéder à l'analyse des plis reçus lors d'une consultation.

Cependant, il est apparu que l'agent du service mutualisé de la COR ne possédait pas les compétences techniques nécessaires pour réaliser cette prestation, ce qui ne lui permettait pas de fournir une prestation de qualité juridiquement cadrée.

Il a donc été préconisé de supprimer de la grille tarifaire proposée aux communes membres de la COR les prestations d'analyse des offres et de présence lors de négociations en présentiel avec les candidats.

Cette modification a donc fait l'objet d'une proposition avenant n° 3 à la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » de la COR accompagné d'une nouvelle grille indiciaire (**Annexe n° 3 – Projet d'avenant n° 3 et nouvelle grille tarifaire**).

Délibération

Le conseil municipal,

Vu le rapport présenté,

Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-02-26-00001 du 26 février 2024 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien,

Vu la délibération du conseil communautaire n° COR 2015-409 du 14 décembre 2015 approuvant le schéma de mutualisation,

Vu la délibération n° COR 2024-351-CC du Conseil de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien du 28 novembre 2024 relative à la modification de la grille de prestations et grille tarifaire applicable au service commun « Assistance à la passation des marchés publics »,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Thizy les Bourgs du 4 août 2017 portant par délégation de l'article L2122-22 du CGCT approbation de la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » de la COR puis approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » de la COR,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Thizy les Bourgs du 28 juin 2022 approuvant à nouveau la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » de la COR,

Vu l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » de la COR signé à tort uniquement sur la base de la délibération du Conseil

Municipal de la commune de Thizy les Bourgs du 28 juin 2022 approuvant à nouveau la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » de la COR sans que soit présenté ledit avenant au Conseil municipal,

Considérant qu'il convient d'acter le fait que les prestations qui peuvent être sollicitées et les tarifs applicables pour leur réalisation seront ceux figurant dans la délibération en vigueur au moment où la réalisation de la prestation est demandée,

Considérant que cela doit être fait par un avenant à la convention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver l'avenant n° 3 et la nouvelle grille indiciaire à la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » de la COR tels qu'ils sont annexés au présent procès-verbal.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 3 accompagné de la nouvelle grille indiciaire à ladite convention d'adhésion ainsi que tout document afférent.

Point n° 8

Rapporteur : Anne REYBAUT

Projet de délibération relative au choix d'une convention de participation pour le risque « santé » et/ou pour le risque « prévoyance » - Mandat au CDG69 pour mener la procédure

Présentation

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 (montant minimal de 7 € brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90 % du salaire net,
- Les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une **convention de participation**. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Les choix opérés par la commune de Thizy les Bourgs devront intervenir après avis du comité social territorial.

L'article L827-1 du code général de la fonction publique donne compétence aux centres de gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin

de couvrir leurs agents au titre des risques relevant de la protection sociale complémentaire, ces conventions de participation.

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

Les conventions actuelles de participation en santé et en prévoyance proposées par le CDG69 arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Le CDG69 mène de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci) une convention de participation sur le risque santé et une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026.

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de Thizy les Bourgs conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le CDG69.

Délibération

Le conseil municipal,

Vu le rapport présenté,

Après en avoir délibéré,

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 4 mars 2025, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la **convention de participation** pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au CDG69 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Décide à l'unanimité,

Article 1 : La commune de Thizy les Bourgs souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire :

➤ Dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « *santé* »

et

➤ Dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « *prévoyance* »

Article 2 : La commune de Thizy les Bourgs mandate le CDG69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le (ou les) risque(s) choisi(s).

Article 3 : La commune de Thizy les Bourgs s'engage à communiquer au CDG69 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autorise le CDG69 à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.

Article 4 : La commune de Thizy les Bourgs prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG69, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le CDG69 et prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la (ou les) convention(s) en respectant les minimums fixés par décret. La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n° 2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

Point n° 9

Rapporteur : Anaïs DEHOULE

Déclassement et cession – Chemin « La Triche » – M. Philippe DESSEIGNE et M. DEPIERRE Bernard

Présentation

Le conseil municipal prend acte que M. et Mme Philippe DESSEIGNE et M. Bernard DEPIERRE souhaitent tous deux acquérir une partie du chemin communal n° 1 qui donne accès à leurs propriétés respectives au lieudit « La Triche » à Marnand.

Ce chemin qui desservait anciennement certaines parcelles agricoles, est aujourd'hui en partie délaissé et non utilisé. Seuls les propriétaires riverains que sont M. et Mme DESSEIGNE et M. DEPIERRE l'utilisent au titre de l'exploitation agricole.

Ces deux parties de chemin, dont ils ont l'usage exclusif, seront découpés comme suit :

- M. et Mme DESSEIGNE Philippe acquerraient une longueur approximative de 110 mètres linéaires et une contenance cadastrale de 470 m² environ, ce qui correspond à la partie contigüe à leur propriété.
- M. DEPIERRE Bernard acquerrait une longueur approximative de 115 mètres linéaires et une contenance cadastrale de 405 m² environ, ce qui correspond à la partie contigüe à sa propriété.

Au vu de ce constat, cette portion du chemin peut être déclassée et désaffectée du domaine public.

Considérant que ces demandes sont recevables, il est proposé au Conseil municipal de céder ces deux parties de chemin conformément au prix estimé par la DIE (Direction de l'Immobilier de l'Etat) au prix de 0,16 centimes d'euros (€) du m², les frais de notaire et géomètre restant à la charge des acquéreurs.

Délibération

Le conseil municipal,
Vu le rapport présenté,
Après en avoir délibéré,

- **Donne son accord** pour ces deux ventes,
- **Accepte** de céder une emprise foncière du chemin d'environ 470 m² conformément au plan de division de la géomètre à M/Mme DESSEIGNE Philippe pour la somme de 75 €,

- **Accepte** de céder une emprise foncière du chemin d'environ 405 m² conformément au plan de division de la géomètre à M. DEPIERRE Bernard pour la somme de 65 €,
- **Déclasse** ce terrain du domaine public,
- **Dit** que les frais de notaire et géomètre restant à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Point n° 10

Rapporteur : Anaïs DEHOULE

Vente d'immeuble

Présentation

Objet : Vente d'un bâtiment communal situé au « 2 et 4, Place Rouget de l'Isle » Thizy- niveau situé au rez-de-chaussée du bâtiment-Local Boucherie Marchand et Vival (locataires commerciaux actuels)

Vente à la SCI JELO IMMO - Représentée par Monsieur Jérôme MARCHAND et Mme Amélie GRAND

Il est 20 h 32 et M. Eric MARCHAND sort de la salle.

Nouvel état des présences après la sortie de M. MARCHAND :

	19 h 34	20 h 32
Conseiller(e)s en exercice	22	
Quorum	12	
Nombre de présent(e)s	19	19
Nombre d'absent(e)s excusé(e)s	2	2
Nombre de pouvoirs	3	2
Nombre maximum de votes exprimables	22	21

M. Jérôme MARCHAND et Mme Amélie GRAND, actuels locataires du contrat de bail, gérants de la Boucherie Marchand et représentants de la SCI JELO IMMO, sise au 4, Place Rouget de l'Isle sur la commune de déléguée de Thizy dans un bâtiment communal, ont proposé à la commune que celle-ci leur cède le local commercial dans lequel ils sont les actuels locataires, ainsi que le local contiguë en rez-de-chaussée également, dans lequel est installée de manière temporaire, une épicerie Vival, sise au 2, Place Rouget de l'Isle sur la commune déléguée de Thizy.

Monsieur le Maire expose la volonté de la collectivité d'accéder à cette demande, tout en sachant que la convention d'occupation précaire pour l'épicerie Vival sera caduque dès le 07 Juillet 2025.

M. MARCHAND et Mme GRAND ont transmis à la commune une offre d'achat pour les deux locaux commerciaux et cadastrés AB 602.

Le bâtiment est classé en zone UM du Plan Local d'Urbanisme et secteur S1 (secteur d'intérêt urbain et architectural majeur) de l'AVAP en vigueur.

Délibération

Le conseil municipal,
Vu le rapport présenté,
Après en avoir délibéré,

Vu l'offre de M. MARCHAND et Mme GRAND pour acquérir ces locaux commerciaux communaux à hauteur de **153 000 €**,

Vu les avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 11/10/2024 estimant les biens à 60 000 € pour le local Boucherie et 120 000 € pour le local de l'épicerie Vival avec une marge d'appréciation de 15 %,

Vu le contexte, M. le Maire propose de vendre ces locaux au prix proposé par M. MARCHAND et Mme GRAND,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** son accord pour cette vente à la SCI JELO IMMO représentée par M. Jérôme MARCHAND et Mme Amélie GRAND ou toute personne morale ou physique s'y substituant,
- **Déclasse** et **désaffecte** ce bien du domaine public,
- **Fixe** le prix de vente à 153 000 €, la TVA ne s'appliquant pas,
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte authentique,
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- **Dit** que les éventuels frais de bornage, de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- **Dit** que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur,
- **Dit** que tous les autres frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- **Dit** que la Taxe Foncière sera due par le nouveau propriétaire au prorata-temporis.

Vote : Unanimité

M. Eric MARCHAND revient dans la salle.

Entre-temps, également vers 20 H 32, M. GUEFFIER qui avait donné procuration à Mme Nathalie BERNARD, entre dans la salle et va participer à l'assemblée pour les prochains votes.

Point n° 11

Rapporteur : Jean-Claude GARAVEL

Aides à la rénovation de façades, devantures et enseignes commerciales

Présentation

Par délibération n° 2022/06-100 en date du 12 décembre 2022, l'assemblée a décidé de participer au soutien à la rénovation des locaux commerciaux attribuées par la COR au titre des aides à la rénovation des locaux commerciaux et au développement de l'entreprise commerciale et artisanale. La participation communale se présente sous la forme de majoration communale de 10 %, plafonnée à 1 000 € maximum, uniquement sur les investissements de rénovation extérieure (vitrine, devanture, enseigne).

Dans ce cadre, un dossier de demande d'aide à la rénovation des locaux commerciaux instruit par la COR a été déposé par Monsieur Guillaume MARCONNET pour le Tabac Presse Jeux Le Kiosque situé place du commerce dans la commune de Thizy-les-Bourgs.

Il est proposé d'approuver le dossier de demande de subventions instruit par les services de la COR pour l'attribution de l'aide de la commune de Thizy les Bourgs tel que proposé ci-dessous :

Bénéficiaire	Adresse	Travaux	Coût total	Aide COR	Majoration Commune	Total aides
M. Guillaume MARCONNET Tabac Presse Jeux Le Kiosque	8 place du commerce 69240 Thizy les Bourgs	Enseigne signalétique Eclairage vitrine	12 736 €	3 000 €	1 000 €	4 000 €

Délibération

Le conseil municipal,

Vu le rapport présenté sur le dossier de demande d'aide à la rénovation des locaux commerciaux instruit par la COR déposé par Monsieur Guillaume MARCONNET pour le Tabac Presse Jeux Le Kiosque situé place du commerce dans la commune de Thizy-les-Bourgs,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'approuver le dossier de demande de subventions instruit par les services de la COR pour l'attribution de l'aide de la commune de Thizy les Bourgs tel que proposé ci-dessus.

Point n° 12

Rapporteur : André FILLON

AMORTISSEMENTS DES BIENS – Nomenclature M57

Budget principal : Ajustement des imputations amortissables

Budget annexe « Résidence SENIORS/Maison médicale » : Fixation des durées d'amortissement des biens

Présentation

Par délibération en date du 12 avril 2024, le conseil municipal a fixé la liste des imputations amortissables pour le budget principal mais également pour le budget annexe « Commerces ». A ce jour, il convient d'ajuster ce document pour y ajouter de nouvelles imputations, à savoir le compte 21578 « Autre matériel technique » et le compte 2185 « Matériel de téléphonie ».

En parallèle, la commune de Thizy les Bourgs, par délibération en date du 22 novembre 2024, a accepté la création d'un budget annexe pour individualiser la gestion de la résidence Seniors et la maison médicale à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce budget relève de la l'instruction M57 qui impose l'amortissement des biens selon la règle du prorata temporis.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante et doivent correspondre à la durée probable d'utilisation du bien.

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité. Il est proposé de prendre comme référence d'entrée dans le patrimoine, la date d'émission du mandat pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il convient donc d'ajuster la liste des imputations comptables amortissables pour le budget principal et de fixer celles amortissables pour le budget annexe « Résidence SENIORS / Maison médicale » comme indiqué dans le tableau annexé au présent procès-verbal (annexe n° 4).

Délibération

Le conseil municipal,
Vu le rapport présenté,
Après en avoir délibéré,

Décide

- ✓ **D'acter** le principe d'amortissement selon la règle du prorata temporis ;
- ✓ **De fixer** les durées d'amortissement des biens comme indiquées dans le tableau ci-annexé ;
- ✓ **De préciser** que la date de prise en compte d'entrée du bien dans le patrimoine communal sera la date d'émission du mandat.

Vote : Unanimité

Point n° 13

Rapporteur : Franck GUEFFIER

Appels à projets du Département et DETR – Exercice 2025

Présentation

Dans le cadre d'une part des appels à projets lancés par le Département du Rhône chaque année, d'autre part du financement auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux DETR), il est proposé de solliciter des financements pour le projet suivant :

➤ **Réhabilitation et amélioration énergétique des toitures de bâtiments communaux**

La commune de Thizy les Bourgs a en effet recensé l'ensemble de son patrimoine bâti et souhaite désormais établir un planning de réhabilitation de ceux-ci en fonction de leur état de dégradation.

Pour 2025, la municipalité souhaite donner la priorité à la réfection des locaux de l'école maternelle « Le Coquillage » ainsi que ceux de l'Espace Culturel et Musical qui est régulièrement mis à disposition des associations locales dans le cadre de leurs manifestations.

Les travaux consisteront en la réfection des toitures visant à améliorer l'isolation thermique ainsi que l'étanchéité de ces deux bâtiments.

Ce projet est estimé à 476 582,00 € hors taxes et réparti comme suit :

✓ Ecole maternelle « Le Coquillage »	217 782,00 €
✓ Espace Culturel et Musical	258 800,00 €

Plan de financement proposé :

✓ Subvention au titre de la DETR 2025	166 250,00 €
✓ Appels à projets 2025 du Département	100 000,00 €
✓ Fonds propres	210 332,00 €

Total 476 582,00 €

Délibération

Le conseil municipal,
Vu le rapport présenté,
Après en avoir délibéré,

Décide pour les travaux évoqués ci-dessus

D'approuver le plan de financement de l'opération tel que proposé ci-dessus,
D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le maximum de financements au titre :

- Des appels à projets 2025 du Département du Rhône,
- De la DETR 2025.

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents permettant la bonne exécution de cette décision.

Vote : Unanimité

Point n° 14

Rapporteur : Isabelle BAYERON

Participation de la commune aux fournitures scolaires des écoles maternelles et primaires publiques – Subvention de fonctionnement au Groupe scolaire Sainte Thérèse - Jeanne d'Arc

Présentation

Chaque année, une somme forfaitaire est allouée aux écoles maternelles et primaires publiques de la commune pour les fournitures scolaires et ce même avantage est étendu aux enfants des écoles privées.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer cette participation à hauteur de 41 € par élèves domiciliés et scolarisés dans l'une des écoles de la commune.

Proposition de délibération

Le conseil municipal,
Vu le rapport présenté,
Après en avoir délibéré,

Décide,

- 1) De fixer la participation aux fournitures scolaires des écoles maternelles et primaires publiques de la commune à hauteur de 41 € par enfant résident de la commune de Thizy les Bourgs scolarisé dans ces écoles, ce qui donne au regard du nombre d'élèves résidents de la commune inscrits au 1^{er} janvier 2025 dans les écoles publiques de la communes, les sommes forfaitaires précisées dans le tableau ci-dessous :

ECOLES PUBLIQUES TLB	EFFECTIF AU 01/01/25	MONTANT
ECOLE PRIMAIRE THIZY	88 ELEVES TLB	3608 €
ECOLE MATERNELLE THIZY	64 ELEVES TLB	2624 €
ECOLE PRIMAIRE BOURG DE THIZY	65 ELEVES TLB	2665 €
ECOLE MATERNELLE BOURG DE THIZY	34 ELEVES TLB	1394 €
ECOLE DE MARNAND	45 ELEVES TLB	1845 €
ECOLE DE MARDORE	26 ELEVES TLB	1066 €

- 2) D'attribuer au Groupe Scolaire Sainte Thérèse – Jeanne d'Arc cette participation, sous forme de subvention de fonctionnement, qui s'élève au titre de 2025 à 4 510,00 € (110 élèves en maternelle et en primaire au 1^{er} janvier 2025)
- 3) Que les crédits seront inscrits au budget principal 2025.

Vote : Unanimité

Point n° 15

Rapporteur : Mohamed HADJAB

Subvention de fonctionnement au Comité d'Animation du Centre Social – Année 2025

Présentation

Dans le cadre de son soutien à l'action du Centre Social et au service du projet social au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens approuvée par délibération en date du 15 décembre 2023 entre la commune, le comité d'animation du Centre Social de Thizy les Bourgs et la Caisse d'Allocations Familiales, la commune s'est engagée à apporter un soutien financier au comité d'animation du Centre Social de Thizy les Bourgs, sous la forme d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Depuis 2022, la Prestation de Service Enfance Jeunesse est remplacée par le « Bonus territorial » et est versé directement au comité d'animation du Centre Social venant en déduction de la participation de la commune.

En 2024, le conseil municipal a fait le choix de maintenir la somme versée jusqu'à présent, à savoir 289 000 € ainsi que les conditions de versement.

Pour 2025, il est proposé aux membres du conseil municipal d'ajuster la participation communale en fonction des éléments transmis par la CAF dans le cadre du calcul du « Bonus Territoire » et de maintenir les conditions de versement ; à savoir trois échéances (Mai, juillet et octobre).

Selon les éléments communiqués, la participation financière de la collectivité s'élèverait à la somme de 290 642,00 €.

Délibération

Le conseil municipal,
Vu le rapport présenté,
Après en avoir délibéré,

Décide de fixer à 290 642,00 € le versement de la subvention de fonctionnement au comité d'animation du centre social au titre de l'année 2025 et d'approuver le principe de versement en trois échéances égales,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025 et plus précisément à l'article 65748, fonction 4222.

Vote : Unanimité

Aides à l'Habitat

Présentation

La convention ANAH relative à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre du projet Centre-bourgs, fixe notamment les modalités de la participation communale pour les travaux de ravalement de façade et de rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver les dossiers de demandes de subventions suivants instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs.

Délibération

Le conseil municipal,

Vu le rapport présenté sur les dossiers de demandes de subvention instruits par les services de la COR pour l'attribution des aides de la commune de Thizy les Bourgs,

Décide de valider les attributions des aides de la commune telles que précisées dans les trois tableaux ci-dessous :

✓ Opération « Rénovation de l'habitat » - Dossier « Energie »,

Bénéficiaire	Montant des travaux TTC	Statut	Travaux	Aide ANAH	Aide Départ.	Caisse retraite	Ma prime rénov	Aide COR	Aide Commune	Subv. Totale
M. Brian GILLIS	88 333,99 €	Propriétaire occupant	TTE fibre de bois Menuiseries PVC Chaudière à granulés ECS Chaudière mixte bois	49 500,00 €	500,00 €			11 200,00 €	5 600,00 €	66 800,00 €

✓ Opération « Ravalement de façades »

Bénéficiaire	Adresse	Montant des travaux TTC	Statut	Travaux	Aide COR	Aide Commune	Subv. Totale
M. Jean-Marc DUBUIS	69240 THIZY LES BOURGS	7 414,28 €	Propriétaire occupant	Enduit ciment	426,00 €	3 281,14 €	3 707,14 €

✓ Prime « Revitalisation du centre de Thizy les Bourgs »

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Type d'aide	Aide COR	Aide Comm.	Subv. Totale
SCI du Théâtre	69240 THIZY LES BOURGS	Propriétaire bailleur	Prime faisabilité	450,00 €	1 050,00 €	1 500,00 €

Vote : Unanimité

Décisions de l'article L2122-22 du CGCT

Présentation

L'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Cependant, il existe une obligation de communication des décisions prises par le maire dans ce cadre.

Voici les points clés concernant cette obligation :

1. **Communication au conseil municipal** : Le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations de l'article L2122-22. Cette communication doit être faite à chaque réunion obligatoire du conseil municipal (une réunion chaque trimestre).
2. **Conditions d'exécution** : Les décisions prises par le maire en vertu de ces délégations sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets. Elles deviennent exécutoires après leur publication et leur transmission au représentant de l'État dans le département.
3. **Sanctions en cas de non-communication** : Si le maire omet de rendre compte de ces décisions, la juridiction administrative peut être amenée à sanctionner cette omission et à délivrer une injonction au maire de rendre compte au conseil municipal dans un délai prescrit. Ces obligations visent à garantir la transparence et le contrôle des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal.

La présentation des décisions qui ont été prises sur la base de ces délégations depuis la dernière communication effectuée le 20 septembre 2024 sont annexées au présent procès-verbal (**annexe n° 5**).

La séance est levée à 21 h 13.

Fait à Thizy les Bourgs le 2 avril 2025

La Secrétaire de séance,




Le Maire,




ANNEXE N° 1

Tarifs municipaux

Commune de Thizy les Bourgs

2025

Catégories de recette

	Catégories d'utilisateur			
	Associations locales	Particuliers ou professionnels de la commune	Particuliers ou professionnels extérieurs	Collectivités COR Collectivités Hors COR
DROITS DE PLACE				
Par jour - moins de 5 mètres - Forfait	Gratuit	5,00 €		
Par jour - à partir de 5 mètres - Forfait	Gratuit	10,00 €		
Par trimestre - pour un seul marché - moins de 5 mètres - Forfait	Gratuit	20,00 €		
Par trimestre - pour un seul marché - à partir de 5 mètres - Forfait	Gratuit	40,00 €		
Par an - pour un seul marché - moins de 5 mètres - Forfait	Gratuit	50,00 €		
Par an - pour un seul marché - à partir de 5 mètres - Forfait	Gratuit	100,00 €		
Pour les camions magasins et les brocantes tarif forfaitaire	Gratuit	75,00 €	150,00 €	
Cirques sans animaux - Grands manèges - Chapiteaux		133,00 €		
Cirques avec animaux		325,00 €		
CAMPING				
Campeur adulte - Redevance journalière		2,00 €		
Campeur enfant de moins de 15 ans - Redevance journalière		1,00 €		
Emplacement tente ou caravane + véhicule - Redevance journalière		3,00 €		
Branchement électrique - Redevance journalière		4,00 €		
Garage mort hors saison - Redevance journalière		2,00 €		
BOUTIQUES EPHEMERES - Forfait week-end	Gratuit	15,00 €		
BOUTIQUES EPHEMERES - Forfait semaine	Gratuit	25,00 €		

Catégories de recette

BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE	Catégories d'utilisateur			
	Associations locales	Particuliers ou professionnels de la commune	Particuliers ou professionnels extérieurs	Collectivités COR Collectivités Hors COR
Abonnement enfant t 0 à + 6 ans		Gratuit		
Abonnement enfant t 6 à 15 ans + étudiants		3,00 €		
Abonnement adulte		8,00 €		
Abonnement famille		10,00 €		
Rédédition d'une carte perdue ou volée		5,00 €		
Perte d'un livre		Prix d'achat du livre		
Vente de livre l'unité		1 €		
Vente de livre promotion		2 offerts pour 5 achetés		
Impression/copie noir et blanc		Gratuit jusqu'à 5 pages au-delà 0,10 €/p	Non proposé	
Impression/copie couleur		Gratuit jusqu'à 5 pages au-delà 0,20 €/p	Non proposé	
Théâtres et concerts				
Tarif adultes		12,00 €		
Tarif réduit enfants (- 16 ans), personnes sans emploi, personnes ayant droit à l'AAH, personnes de + 65 ans		8,00 €		
Spectacles tous publics				
Tarif adultes		7,00 €		
Tarif réduit enfants (- 16 ans), personnes sans emploi, personnes ayant droit à l'AAH		3,00 €		
Tarif enfants scolarisés dans une école de la commune		2,00 €		
Tarif enfants scolarisés hors la commune		3,00 €		
Location garages rue Christorée - Thizy - Par emplacement et par mois - HT		32,50 €		
Location du garage 16 rue de Vessin - Thizy - Par mois - TTC		39,00 €		

Catégories de recette

	Catégories d'utilisateur			
	Associations locales	Particuliers ou professionnels de la commune	Particuliers ou professionnels extérieurs	Collectivités COR Collectivités Hors COR
CONCESSIONS ET REDEVANCES FUNERAIRES				
Concession cimetière				
15 ans (simple)		162,00 €		
15 ans (double)		324,00 €		
30 ans (simple)		324,00 €		
30 ans (double)		648,00 €		
Concession pour tombe cinéraire				
15 ans		146,00 €		
30 ans		292,00 €		
Columbarium				
15 ans		540,00 €		
30 ans		863,00 €		
Ouverture caveau communal		54,00 €		
Location caveau communal par jour		2,00 €		
Vacation de police		22,00 €		
LOCATION MATERIEL				
Forfait tente (barnum)	Gratuit			Gratuit
Forfait podium	Gratuit			54,00 €
Forfait tables à l'unité	Gratuit			108,00 €
Forfait bancs à l'unité	Gratuit			3,00 €
Forfait chaises par 10	Gratuit			2,00 €
Forfait barrière Vauban	Gratuit			5,00 €
GARDERIE PERISCOLAIRE - Uniquement pour les enfants scolarisés dans une école publique de Thizy les Bourgs				
Garderie Matin				
	Gratuit			
Garderie Soir				
	Gratuit			
Réalisation d'entrée charretière				
	Suivant devis			

Catégories de recette

	Catégories d'utilisateur				
	Associations locales	Particuliers ou professionnels de la commune	Particuliers ou professionnels extérieurs	Collectivités COR	Collectivités Hors COR
CONCESSIONS ET REDEVANCES FUNERAIRES					
Concession cimetièrre					
15 ans (simple)		162,00 €			
15 ans (double)		324,00 €			
30 ans (simple)		324,00 €			
30 ans (double)		648,00 €			
Concession pour tombe cinéraire					
15 ans		146,00 €			
30 ans		292,00 €			
Columbarium					
15 ans		540,00 €			
30 ans		863,00 €			
Ouverture caveau communal		54,00 €			
location caveau communal par jour		2,00 €			
Vacation de police		22,00 €			
LOCATION MATERIEL					
Forfait tente (barnum)	Gratuit			Gratuit	54,00 €
Forfait podium	Gratuit			Gratuit	108,00 €
Forfait tables à l'unité	Gratuit			Gratuit	3,00 €
Forfait bancs à l'unité	Gratuit			Gratuit	2,00 €
Forfait chaises par 10	Gratuit			Gratuit	5,00 €
Forfait barrière Vauban	Gratuit			Gratuit	5,00 €
GARDERIE PERISCOLAIRE - Uniquement pour les enfants scolarisés dans une école publique de Thizy les Bourgs					
Garderie Matin		Gratuit			
Garderie Soir		Gratuit			
Réalisation d'entrée charretière	Suivant devis				

Catégories de recette

		Catégories d'utilisateur				
		Associations locales	Particuliers ou professionnels de la commune	Particuliers ou professionnels extérieurs	Collectivités COR	Collectivités Hors COR
Salle polyvalente Mardore						
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus		Gratuit	410,00 €	820,00 €	Gratuit	
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus		Gratuit	451,00 €	902,00 €	Gratuit	
Caution			1 080,00 €			
Salle des associations Mardore						
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus		Gratuit	220,00 €	440,00 €	Gratuit	
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus		Gratuit	242,00 €	484,00 €	Gratuit	
Caution			1 080,00 €			
Salle des fêtes de La Chapelle de Mardore						
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus		Gratuit	432,00 €	760,00 €	Gratuit	
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus		Gratuit	476,00 €	836,00 €	Gratuit	
Caution			1 080,00 €			
Salle des fêtes de Thizy						
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus		Gratuit	712,00 €	1 620,00 €	Gratuit	
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus		Gratuit	784,00 €	1 782,00 €	Gratuit	
Caution			2 120,00 €			
Salle des fêtes de Marnand						
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus		Gratuit	620,00 €	1 280,00 €	Gratuit	
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus		Gratuit	682,00 €	1 408,00 €	Gratuit	
Caution			1 280,00 €			
Hall Salle des fêtes de Marnand						
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus		Gratuit	120,00 €	240,00 €	Gratuit	
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus		Gratuit	132,00 €	264,00 €	Gratuit	
Caution			1 280,00 €			

Forfaitaire grand ménage compris

LOCATION DE SALLES

Catégories de recette

	Catégories d'utilisateur				
	Associations locales	Particuliers ou professionnels de la commune	Particuliers ou professionnels extérieurs	Collectivités COR	Collectivités Hors COR
Salle polyvalente Mardore					
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus	Gratuit	410,00 €	820,00 €	Gratuit	
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus	Gratuit	451,00 €	902,00 €	Gratuit	
Cauton		1 080,00 €			
Salle des associations Mardore					
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus	Gratuit	220,00 €	440,00 €	Gratuit	
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus	Gratuit	242,00 €	484,00 €	Gratuit	
Cauton		1 080,00 €			
Salle des fêtes de La Chapelle de Mardore					
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus	Gratuit	432,00 €	760,00 €	Gratuit	
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus	Gratuit	476,00 €	836,00 €	Gratuit	
Cauton		1 080,00 €			
Salle des fêtes de Thizy					
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus	Gratuit	712,00 €	1 620,00 €	Gratuit	
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus	Gratuit	784,00 €	1 782,00 €	Gratuit	
Cauton		2 120,00 €			
Salle des fêtes de Marnand					
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus	Gratuit	620,00 €	1 280,00 €	Gratuit	
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus	Gratuit	682,00 €	1 408,00 €	Gratuit	
Cauton		1 280,00 €			
Hall Salle des fêtes de Marnand					
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus	Gratuit	120,00 €	240,00 €	Gratuit	
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus	Gratuit	132,00 €	264,00 €	Gratuit	
Cauton		1 280,00 €			

		Catégories d'utilisateur			
		Associations locales	Particuliers ou professionnels de la commune	Particuliers ou professionnels extérieurs	Collectivités COR Collectivités Hors COR
Salle du Club - fer étage - Marnand					
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus		Gratuit	108,00 €	216,00 €	Gratuit
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus		Gratuit	119,00 €	238,00 €	Gratuit
Caution			540,00 €		
Salle de la Vallée					
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus		Gratuit	120,00 €	240,00 €	Gratuit
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus		Gratuit	132,00 €	264,00 €	Gratuit
Caution			540,00 €		
Foyer des anciens Bourg de Thizy					
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus		Gratuit	108,00 €	216,00 €	Gratuit
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus		Gratuit	119,00 €	238,00 €	Gratuit
Caution			540,00 €		
Foyer des anciens Thizy					
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus		Gratuit	162,00 €	324,00 €	Gratuit
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus		Gratuit	179,00 €	357,00 €	Gratuit
Caution			540,00 €		
Foyer des anciens La Chapelle de Mardore					
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus		Gratuit	54,00 €	Pas de location	Gratuit
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus		Gratuit	60,00 €	Pas de location	Gratuit
Caution			212,00 €		
Salle Robert Charronnière - Réserve aux expositions					
Location saison été du 01/05 au 30/09 inclus		Gratuit	Gratuit		Gratuit
Location saison hivers du 01/10 au 30/04 inclus		Gratuit	Gratuit		Gratuit
Caution			540,00 €		

Ouverture des caveaux des mairies à la discrétion du Maire et des maires délégués



Thizy les Bourgs

Etat annuel 2024 des indemnités perçues par les élus municipaux

NOM Prénom	COMMUNE			EPCI		
	Indemnité fonction	Remboursement de frais	Avantage en nature	Indemnité fonction	Remboursement de frais	Avantage en nature
CHERPIN Ludovic	25242.72 €	- €	- €	19548 €	- €	- €
MARCHAND Eric	22098.12 €	- €	- €	- €	- €	- €
FILLON André	22098.12 €	- €	- €	- €	- €	- €
BAYERON Isabelle	6017.76 €	- €	- €	- €	- €	- €
DEHOULE Anaïs	12578.16 €	213.51 €	- €	- €	- €	- €
DÉMURGÉ Frédéric	7275.60 €	- €	- €	- €	- €	- €
REYMBAUT Anne	10777.80€	- €	- €	- €	- €	- €
MICHELOT Jean-Michel	10777.80€	- €	- €	- €	- €	- €
BERNARD Nathalie	10777.80 €	- €	- €	- €	- €	- €
HADJAB Mohamed	10777.80 €	- €	- €	- €	- €	- €
MERCIER Ophélie	10777.80 €	- €	- €	- €	- €	- €
DINOT Joël	10777.80 €	- €	- €	- €	- €	- €
REGIS Marie-Noëlle	10777.80 €	- €	- €	- €	- €	- €
GUEFFIER Franck	10777.80 €	- €	- €	- €	- €	- €
AUBERTIN Anita	2268.96 €	- €	- €	- €	- €	- €
GAUCHON Pascale	2268.96 €	- €	- €	- €	- €	- €
MOREAU Pascal	- €	179.54 €	- €	- €	- €	- €
MAHTAL Malik	2268.96 €	- €	- €	- €	- €	- €
BUISSON Nathalie	2268.96 €	- €	- €	- €	- €	- €
ALONSO Lydia	2268.96 €	- €	- €	- €	- €	- €
PLICHON Zoé	2268.96 €	- €	- €	- €	- €	- €
DECHAVANNE Jérôme	945.40 €	- €	- €	- €	- €	- €
GARAVEL Jean-Claude	- €	- €	- €	- €	- €	- €



SERVICE COMMUN « ASSISTANCE À LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS »

AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'ADHÉSION

I- PARTIES À LA CONVENTION

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, représentée par M. Patrice VERCHÈRE, Président, dument habilité et autorisé par délibération du Conseil communautaire du 28 novembre 2024, d'une part,

ET

la Commune de Thizy les Bourgs, représentée par monsieur Ludovic CHERPIN, Maire, dument habilité(e) et autorisé(e) par délibération du Conseil municipal du _____ portant visa préfectoral du _____, d'autre part,

II- OBJET DE L'AVENANT À LA CONVENTION

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 5 de la convention.

Celui-ci est dorénavant rédigé comme suit :

« Les prestations qui peuvent être sollicitées et les tarifs applicables pour leur réalisation seront ceux figurant dans la délibération en vigueur au moment où la réalisation de la prestation est demandée ».

Cet avenant prend effet à compter du 4 décembre 2024 (date à laquelle la délibération du 28 novembre 2024 est exécutoire).

III- SIGNATURES

À Tarare, le _____

À Thizy les Bourgs, le _____

Patrice VERCHÈRE,
Président de la COR

Ludovic CHERPIN
Maire de Thizy les Bourgs

Service commun – mutualisé « Assistance à la passation des marchés publics »

Grille tarifaire

Prestations		Tarifs
1- Passation d'un marché		
1	Fournitures et services, informatique, prestations intellectuelles (hors maîtrise d'œuvre)	900,00 €
2	Travaux	1 000,00 €
3	Maîtrise d'œuvre	1 300,00 €
<p>NOTA : -Ces tarifs s'appliquent que la consultation soit allotie ou non, et quelle que soit la procédure ; -Ces tarifs comprennent l'élaboration des pièces administratives du DCE (règlement de consultation – acte d'engagement – cahier des clauses administratives particulières) et de l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) ; la relecture des pièces techniques et financières ; la publication de l'AAPC et la mise en ligne du DCE sur la plateforme ; la gestion des questions/réponses (contenu des réponses transmis par les communes) ; l'import et le décryptage des plis remis sur la plateforme ainsi que, le cas échéant, leur transmission à la commune, l'assistance globale à la notification et la transmission de modèles.</p>		
2- Passation d'une concession (délégation de service public)		
4	Concession (délégation de service public)	2 500,00 €
3- Relecture (marché)		
5	Fournitures et services, informatique, prestations intellectuelles (hors maîtrise d'œuvre)	250,00 €
6	Travaux	350,00 €
7	Maîtrise d'œuvre	500,00 €
<p>NOTA : -Ces tarifs s'appliquent que la consultation soit allotie ou non, et quelle que soit la procédure ; -Ces prestations comprennent la relecture des pièces du DCE et de l'avis d'appel public à la concurrence avant publication.</p>		
4- Divers		
8	Mise en ligne du DCE + Téléchargement des plis dématérialisés remis (toutes procédures)	210,00 €
9	Saisie de l'avis d'appel public à la concurrence + Mise en ligne du DCE + Gestion des questions/réponses + Téléchargement des plis dématérialisés remis (toutes procédures)	260,00 €
10	Dématérialisation d'une consultation sur la plateforme mise à disposition par la COR	55,00 €
11	Prise en main de la plateforme de dématérialisation mise à disposition par la COR	100,00 €
12	Assistance	30€ / heure



Décisions du Maire prises
au titre de l'article L 2122-22 et suivants du CGCT

Finances :

- Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'exercice 2025 à hauteur de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne. Taux d'intérêt : €str + marge de 0,61 % - Commission de non utilisation : 0,02 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique des intérêts. Frais de dossier : 800 €

Location des biens communaux :

- Convention d'occupation précaire entre la commune et M. GALLET, psychopraticien, pour des locaux situés « 66 rue de la République à compter du 3 janvier 2025.
- Convention d'occupation précaire entre la commune et Mme DREVET, ostéopathe animalier, pour des locaux situés « 66 rue de la République à compter du 3 janvier 2025.
- Convention d'occupation précaire entre la commune et Mme LIZE, ostéopathe, pour des locaux situés « 66 rue de la République à compter du 3 janvier 2025.
- Contrat de location d'un appartement au sein de la Résidence SENIORS entre la commune et M. BOENNEC à compter du 14 mars 2025.
- **Convention mise à disposition d'un local de stockage entre la commune et le Comité des Fêtes de Marnand**

Renouvellement et vente des concessions dans les cimetières :

Commune déléguée de Bourg de Thizy :

- Renouvellement concession n° 465 : Famille BADOLLE pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 211 : Famille BANNET pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 865 : Famille GUERINONI pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 918 : Famille GALLI pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 51-52 : Famille MARPAUD pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 729 : Famille LAURENT pour une durée de 30 ans
- Renouvellement concession n° 443 : Famille CHEVASSUS pour une durée de 15 ans
- Renouvellement concession n° 144 : Famille BOURNET pour une durée de 30 ans

Commune déléguée de Marnand :

- Renouvellement concession n° 207-208 : Famille PAPOT pour une durée de 30 ans

Commune déléguée de La Chapelle de Mardore :

- Renouvellement concession n° 1919 B 008 : Famille COUTURIER-PIERREFEU pour une durée de 15 ans

Commune déléguée de Thizy :

- Renouvellement concession n° 701 bis : Famille CHEVRIER-BUFFARD pour une durée de 15 ans

Devis :

Référence	Tiers	Objet	Date	Montant TTC
2024000528	ROCK	CLIENT 92262-FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DENEIGEMENT BC1 DU 23.12.24	23/12/2024	2499,12
2024000529	LARUE	CLIENT 3312- REPARATION RADIANTS BOULODROME TH	23/12/2024	1094,40
2024000530	TRONCY FLORE-01	FOURNITURE DEBROUSSAILLEUSE ECHO RM 3020T	23/12/2024	2833,96
2024000531	TRENOIS DECAMPS	CLIENT 653457-FORUNTIURE DE CLES POUR SALLE POLYVALENTE MARN	23/12/2024	41,09
2024000532	LOCAMUC PARTEO	CLIENT 7005322-LOCATION NACELLE CISEAUX MANUELLE DU 17/12 AU 18/12	23/12/2024	121,76
2024000533	DEVELAY	CLIENT 67234-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE BTH CLASSE GS	23/12/2024	98,16
2024000534	DEVELAY	CLIENT 1827916-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE BTH CLASSES TP5 PS	23/12/2024	329,72
2024000526	AURAPRINT-X	IMPRESSION ET LIVRAISON DE LA GAZETTE DE JANVIER	19/12/2024	876,70
2024000527	AURAPRINT-X	IMPRESSION DE 340 CARTES DE VOEUX	19/12/2024	169,40
2024000524	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 591577-TRANSSPORT SCOLAIRE POUR PROJET CM2/6 AVEC COLLEGE ET CLASSES CM2 TH ET BTH 06/02	18/12/2024	50,00
2024000525	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 591577-TRANSPORT SCOLAIRE PROJET DE CLASSES CM2/6E POUR CLASSES DE CM2 TH ET BTH 13/02	18/12/2024	50,00
2024000523	LOCAMUC PARTEO	CLIENT 7005322-FOURNITURE DE VETEMENTS PRO POUR EQUIPE BATIMENT SERVICE TECHNIQUE	17/12/2024	403,20
2024000516	DEVELAY	CLIENT 67236-FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LE CHATEAU BTH CLASSE CE1	16/12/2024	368,99
2024000517	SIGNAUX1	CLIENT 045119-FOURNITURE D UN PANNEAU SIGANLISATION CHEMIN SYLVESTRE	16/12/2024	216,52
2024000518	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 592161-TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE DE MARDORE BIBLIOTHEQUE 07/01/25	16/12/2024	135,00
2024000519	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 592161-TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE DE MARDORE BIBLIOTHEQUE 11/03/25	16/12/2024	135,00
2024000520	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 592161-TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE DE MARDORE BIBLIOTHEQUE 06/05/25	16/12/2024	135,00
2024000521	CAILLOT	FOURNITURE D UN RADIATEUR AEROTHERME POUR SANITAIRE CAMPING TRAVUX EN REGIE 2025	16/12/2024	751,08
2024000522	SEDI	CLIENT C0063399-FOURNITURE DE 2 BOITES DE 100 ETIQUETTES DE SCELLES FUNERAIRES POUR PM ET MAIRES	16/12/2024	73,73
2024000513	VERMOREL SARL	TRAVAUX D OFFICE DE SECURISATION SUR IMMEUBLE 27 RUE DU CHATEAU MR BOCHIT	12/12/2024	1596,00
2024000511	MORGUELUNE	FOURNITURE DE LIVRES DECEMBRE POUR BIBLIOTHEQUE TH	12/12/2024	415,08
2024000512	MORGUELUNE	FOURNITURE DE LIVRES DECEMBRE POUR BIBLIOTHEQUE BTH	12/12/2024	1047,28
2024000514	DACD-01	CLIENT D738490-FOURNITURE DE PRODUITS ANTI MOUSSE POUR MOBILIERS URBAINS	12/12/2024	1045,80
2024000515	LEPINE FRERES	REPLACEMENT VMC LOGEMENT AU DESSUS MAIRIE MARDORE	12/12/2024	1863,26
202500001	SEDI	CLIENT C0063399-FOURNITURE DE DOSSIERS URBANISME	06/01/2025	174,00
202500002	PROLIANS	CLIENT 2400455-FOURNITURES DIVERSES SERVICES TECHNIQUES	06/01/2025	440,66
202500003	KEOLIS AUTOCARS	CLIENT 591577-TRANSPORT SCOLAIRE POUR BIBLIOTHEQUE ECOLE MARNAND 21/02/25	06/01/2025	145,00
202500004	LARUE	CLIENT 3312-REPARATION CHAUDIERE EX MED DU TRAVAIL 5 RUE E.MILLAUD	06/01/2025	895,68
202500005	TRENOIS DECAMPS	CLIENT 97649-FOURNITURE DE 2 CLES	06/01/2025	104,40
202500006	ORAPI	CLIENT CL022171-FOURNITURE DE PRODUITS D ENTRETIEN JANVIER	06/01/2025	1361,16
202500007	TG INFORMATIQUE	CLIENT C00028010-FOURNITURE DE CARTOUCHES D IMPRESSION POUR BIBLIOTHEQUE	07/01/2025	196,38
202500008	CHAPIER	CLIENT 75224C-FOURNITURE DE CLES POUR VESTIAIRES SALLE BOUDIER ETUDE DE FAISABILITE POUR REAMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF CHATELUS	08/01/2025	339,40
202500009	A2C SPORTS	CLIENT 6938-FOURNITURE DE DRAPEAUX ET BLASONS POUR MONUMENTS AUX MORTS	08/01/2025	3480,00
202500010	DOUBLET	CLIENT 6938-FOURNITURE DE DRAPEAUX ET BLASONS POUR MONUMENTS AUX MORTS	09/01/2025	776,16
202500011	LOCAMUC PARTEO	CLIENT 7005322- LOCATION NACELLE ELEC 08/01	09/01/2025	168,74
202500012	OPERATION PREVE	CLT00000107-MAINTENANCE ET VERIFICATION DU PARC DES EXTINCTEURS TLB	09/01/2025	2499,00
202500013	OPERATION PREVE	CLT00000107-REPLACEMENT EXTINCTEURS 2025	09/01/2025	2025,11
202500014	OPERATION PREVE	CLT00000107-VERIFICATION DES EQUIPEMENTS DE DESENFUMAGE TLB	09/01/2025	3318,00

202500015	CHAPIER	CLIENT 75224C-DUPLICATION CLES ECOLE M.OVIZE	13/01/2025	79,92
202500016	AUTO PNEUS 4X4	CLIENT 411100081-CHANGEMENT PNEUS SUR BALAYEUSE	13/01/2025	196,01
202500019	LE JARDIN COMME	FOURNITURE D ARBRES ET ARBUSTES POUR ECOLE M OVIZE	13/01/2025	192,00
202500020	GEMINEL CABINET	DIAGNOSTICS DPE AMIANTE ELEC BOUTIN GAZ ERP LOGEMENTS GENDARMERIE TH	13/01/2025	2790,00
202500021	THEVELEC	TRAVAUX DECEMBRE CHABOUD ECOLE LE CHATEAU SDF MARNAND BOUDIER LOCAUX MED CENTRE SOCIAL	13/01/2025	1040,81
202500023	BOUCHERIE MARCH	FOURNITURE DU BUFFET POUR VOEUX 2025	13/01/2025	700,00
202500024	MOREL S	CLIENT 4699-FOURNITURE DE BOISSONS POUR VOEUX 2025	13/01/2025	486,25
202500026	DA COSTA Casimi	DEPANNAGE SUR VOLET ROULANT MAISON DU GARDIEN ECM	14/01/2025	96,00
202500027	AURAPRINT-X	IMPRESSION ET LIVRAISON DE DE 60 CARNETS DE 50 TICKETS POUR SPECTACLES	15/01/2025	323,00
202500028	CAILLOT	C7402-FOURNITURE DE MATERIEL ELECTRIQUE POUR CONTAINER MARNAND	15/01/2025	1187,32
202500029	SERRES DE COMMI	FOURNITURE ET LIVRAISON DE FLEURS POUR FLEURISSEMENT TLB 2025	15/01/2025	4555,43
202500030	SIGMA RISK	MISSION CONSEIL ET ASSISTANCE POUR PASSATION MARCHE DES ASSURANCES	15/01/2025	2940,00
202500031	ROCK	FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DENEIGEMENT 16.01	16/01/2025	2499,12
202500032	DEVELAY	CLIENT 05224-FOURNITURE PLAQUE TAMPON POUR DGS	16/01/2025	8,06
202500033	PROLIANS	FOURNITURE SCIE A RUBAN	20/01/2025	2076,50
202500034	PJA PEPINIER	CLIENT 61-FOURNITURE D ARBUSTES ET PLANTS ORNEMENT JARDIN ECOLE M OVIZE	20/01/2025	224,40
202500035	CAILLOT	CLIENT 7402-FOURNITURE DE 4 RADIATEURS POUR TENNIS POSE EN REGIE	21/01/2025	1092,60
202500036	IMPRIMERIE NATI	FOURNITURE DE CERFA ATTESTATIONS ACCUEIL POUR MAIRIE BTH	21/01/2025	60,72
202500037	GREEN	MISE EN CONFORMITE RESEAU D ARROSEMENT DU STADE CHATELUS	22/01/2025	6630,00
202500038	MOREL	CLIENT 1601-REVISION FOURNEAU GAZ DE LA SALLE DU CAP BTH	23/01/2025	242,04
202500039	BRIGADES NATURE	ENTRETIEN ANNUEL DES ESPACES COMMUNAUX TBL 18 INTERVENTIONS 2025	23/01/2025	11160,00
202500040	FOUILLET POIZAT	TAILLE RAMASSAGE DES HAIES DE LA MADONE	23/01/2025	1512,00
202500041	CHAPIER	CLIENT 75224C-FOURNITURE DE 3 POIGNEES DE PORTES POUR SALLE DES SPORTS BOUDIER	23/01/2025	117,60
202500042	CHAPIER	FOURNITURE DE CYLINDRE POUR VESTIAIRES VISITEURS SALLE BOUDIER BTH	23/01/2025	315,40
202500043	ORAPI	CLIENT C1022171-FOURNITURE DE PRODUITS D ENTRETIEN FEVRIER	23/01/2025	2008,08
202500044	CAP SECURITE	INTERVENTIONS SYSTEME DE VIDEOPROTECTIONS 14.03 ET 28.03.2024	23/01/2025	4360,80
202500051	ALHENA	MAINTENANCE ET ENTRETIEN ANNUEL DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES RESIDENCE AUTONOMIE	28/01/2025	1267,20
202500045	LOCAMUC PARTEO	CLIENT 7005322-LOCATION MINI PELLE ET REMORQUE 06/01	28/01/2025	1345,56
202500046	LOCAMUC PARTEO	CLIENT 7005322-LOCATION CAMION NACELLE DU 20 AU 24/01	28/01/2025	898,13
202500047	PICHON	FOURNITURE JEU POUR ECOLE MATERNELLE LE COQUILLAGE TH	28/01/2025	109,13
202500048	LARUE	CLIENT 2501041-REPARATION CHAUDIERE LOGEMENT GRAIL MARNAND	28/01/2025	516,10
202500050	WMD DIFFUSION	FOURNITURES SCOLAIRES POUR ECOLE MARDORE	28/01/2025	49,70
202500052	OPERATION PREVE	CLIENT 00000107-DIAGNOSTIC POUR REMISE EN SERVICE DESENFUMAGE EX TRESOR PUBLIC TH	29/01/2025	240,00
202500053	OPERATION PREVE	CLT 00000107-DIAGNOSTIC AVANT REMISE EN SERVICE DESENFUMAGE SALLE DES FETES TH	29/01/2025	240,00
202500054	OPERATION PREVE	CLIENT 00000107-DIAGNOSTIC AVANT REMISE EN SERVICE DESENFUMAGE MISSION LOCALE TH	29/01/2025	240,00
202500055	RPP DIAGNOSTICS	DIAGNOSTIC REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX RENOVATION TOITURE ECOLE MATERNELLE LE COQUILLAGE TH	29/01/2025	2028,00
202500056	TRONCY FLORE-01	ENTRETIEN ANNUEL MATERIEL ESPACES VERTS	29/01/2025	848,03
202500057	BOUCHERIE MARCH	FOURNITURE DE 13 PLATEAUX REPAS FROIDS POUR FORMATION ELUS 24/01	29/01/2025	149,50
202500058	DEVELAY	CLIENT 05224-FOURNITURES ADMINISTRATIVES	29/01/2025	147,40
202500059	FLYDRONE LYON O	THIZY VU DU CIEL - VISITES VIRTUELLES EN DRONE DES SALLES COMMUNALES TLB	29/01/2025	1500,00
202500060	MARTY SPORTS	CLIENT THIZYLESBOURG-INSTALLATION DE 2 BUTS DE BASKET RELEVABLES SALLE CHABOUD TH	30/01/2025	13442,47
202500061	THEVELEC	CREATION ALIMENTATION ELECTRIQUE POUR RELEVAGE BUTS DE BASKET SALLE CHABOUD TH	30/01/2025	1208,58

202500062	OPERATION PREVE	CLIENT 0000107-FOURNITURE ET LIVRAISON ARMOIRE PHARMACIE ECOLE PRIM M.OVIZE TH	30/01/2025	131,23
202500063	PROLIANS	CLIENT 2400455-FOURNITURE DE LAMES DE SCIE RUBAN	30/01/2025	65,69
202500065	PROLIANS	CLIENT 2400455-FOURNITURE DE CYLINDRES POUR ECM	30/01/2025	59,40
202500066	EURO MAINTENANC	ENTRETIEN ET REVISION ANNUEL BALAYEUSE SWINGO	30/01/2025	2216,63
202500067	LEPINE FRERES	FOURNITURE ET POSE D UN WC MARDORE	03/02/2025	538,69
202500068	BOUCHERIE MARCH	FOURNITURE DE 10 PATEAUX REPAS FROIDS POUR ARTISTES SPECTACLES 8 FEVRIER	03/02/2025	115,00
202500069	QUALICONSULT GR	MISSION SPS TRAVAUX TOITURE ECM	03/02/2025	1836,00
202500070	QUALICONSULT GR	MISSION CT TOITURE ECM	03/02/2025	3360,00
202500071	ICONSTRUCTIS	TRAVAUX D OFFICE SUR LE BIEN 350 BD BELLEVUE 69240 THIZY LES BOURGS	04/02/2025	4080,00
202500072	ICONSTRUCTIS	TRAVAUX D OFFICE SUR LE BIEN 5 RUE DU CHATEAU 69240 THIZY LES BOURGS	04/02/2025	1680,00
202500073	FOUILLET POIZAT	TAILLE DE LA HAIE ECOLE MATERNELLE J.DEPIERRE BTH	05/02/2025	2460,00
202500074	STEPHANE DUBAIL	MO POUR REMPLACEMENT PORTAIL ECOLE MARDORE	05/02/2025	2340,00
202500075	SOCOTEC	VERIFICATIONS PERIODIQUES CONTROLES REGLEMENTAIRES RESIDENCES AUTO MAISON MEDICALE	05/02/2025	1242,00
202500076	SOCOTEC	VERIFICATION ET CONTROLES PERIODIQUES ASCENSEURS ILOT JAURES MAIRIE SDF CLSH ESPACE SOCIO CULT	05/02/2025	903,00
202500077	SOCOTEC	VERIFICATION ET CONTROLES TECHNIQUES ELECTRICITE BAT COM TLB 2025	05/02/2025	3420,00
202500078	SOCOTEC	VERIFICATIONS ET CONTROLES REGLEMENTAIRES INSTALLATIONS DE GAZ BAT COM TLB 2025	05/02/2025	1020,00
202500079	SOCOTEC	VERIFICATION ET CONTROLES REGLEMENTAIRES APPAREILS DE LEVAGE 2025	05/02/2025	918,00
202500080	SOCOTEC	VERIFICATIONS ET CONTROLES REGLEMENTAIRES SSI CLSH ECM SDF TH SDF MARN 2025	05/02/2025	1644,00
202500081	SIDER	CLIENT 0119121-FOURNITURE ET LIVRAISON BARRE ANTIPANIQUE POUR FOYER DES ANCIENS MARNAND	05/02/2025	172,00
202500082	LOCAMUC PARTEO	CLIENT 7005322-FOURNITURE KIT NORMALISATION VOIRIE POUR CAMION GY595KH	06/02/2025	1218,67
202500083	K3D	ECHENILLAGE DE NIDS CHENILLES PROCESSIONNAIRES SUR PINS CTLB	06/02/2025	1777,19
202500084	PHARMACIE CENTR	FOURNITURE DE PRODUITS POUR LES PHARMACIES DES ECOLES ET PERISCOLAIRE TLB	10/02/2025	638,91
202500085	MORGUELUNE	FOURNITURE DE LIVRES POUR MEDIATEQUE THIZY FEVRIER	10/02/2025	709,06
202500086	CHERPIN ETS	FABRICATION ET POSE D UNE DOUBLE PORTE POUR CONTAINER MARNAND	10/02/2025	2940,00
202500087	DECHAVANNE MICH	GRAVURE MEDAILLE DE LA VILLE POUR JEUNE AXEL FOURNIER	10/02/2025	8,03
202500088	MANUTAN COLLECT	FOURNITURE D UN COFFRE FORT POUR BIBLIOTHEQUE TH	10/02/2025	207,00
202500089	UGAP-02	FOURNITURE ET LIVRAISON ARMOIRE RANGEMENT POUR PERISCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE LE CHATEAU BTH	11/02/2025	508,00
202500090	PROLIANS	CLIENT 2400455-FOURNITURE ET LIVRAISON POIGNEE PORTE ANTI PANIQUE FOYER DES ANCIENS MARNAND	11/02/2025	395,88
202500091	LOCAMUC PARTEO	CLIENT F-39197-10310LOCATION MINI PELLE A CHENILLE ET REMORQUE DU 10 AU 11.02	12/02/2025	209,75
202500092	AUTO PNEUS 4x4	CLIENT 41100081-REPLACEMENT DE 2 PNEUS SUR LE SAMBRON	13/02/2025	120,00
202500093	THEVELEC	REPLACEMENT GROUPE VMC ET PRISE EXT GENDAMERIE	13/02/2025	1342,98
202500094	IMPRIMERIE NATI	FOURNITURE ET LIVRAISON DE 50 ATTESTATIONS D ACCUEIL POUR MAIRIE TH ET BTH	13/02/2025	99,00
202500095	DEVELAY	CLIENT 05224- FOURNITURES DE BUREAU POUR MAIRIE BTH	13/02/2025	131,30
202500096	OLIVIER NET	PRESTATION ANNUELLE ENTRETIEN DES LOCAUX MAIRIE TH ET BTH BOUDIER CHATELUS CHABOUD	13/02/2025	42339,60
202500097	OLIVIER NET	PRESTATION ANNUELLE ENTRETIEN DES LOCAUX MEDIATEQUE TH	13/02/2025	1939,25
202500098	OLIVIER NET	PRESTATION ANNUELLE ENTRETIEN DES LOCAUX BIBLIOTHEQUE BTH	13/02/2025	2212,27
202500099	OLIVIER NET	PRESTATION ANNUELLE ENTRETIEN DES LOCAUX ILOTS JAURES TH	13/02/2025	2212,27
202500100	OLIVIER NET	PRESTATION ANNUELLE ENTRETIEN DES LOCAUX RESIDENCE AUTONOMIE ET MAISON MEDICALE	13/02/2025	9358,56
202500101	DEVELAY	CLIENT 05224-FOURNITURE PLAQUE TAMPON MAIRIE BTH	13/02/2025	8,06
202500102	LEPINE FRERES	MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE CHAUFFAGE ET CLIM BAT COM MARDORE ET LCM	17/02/2025	4241,67
202500103	AUTO PNEUS 4x4	CLIENT 4110081-FOURNITURE D UNE BATTERIE POUR SAMBRON	17/02/2025	89,00
202500104	LEPINE FRERES	REPLACEMENT ELECTRODE ALLUMAGE ET CLAPET D AIR SUR CHAUDIERE LOGEMENT ECOLE MARDORE	17/02/2025	141,17

202500105	MATHIEU	CLIENT 10059700-FOURNITURE DE PIÈCES POUR BALAYEUSE	17/02/2025	211,36
202500106	TRONCY FLORE-01	CLIENT MAIRTHIZY-FOURNITURE EPI POUR TRONCONNAGE	18/02/2025	468,55
202500107	TRONCY FLORE-01	FOURNITURE 1 TAILLE HAIE ECHO DHC2200R ET 1 SOUFFLANT ECHO DPB2600	18/02/2025	1668,29
202500108	PROLIANS	CLIENT 2400455-FOURNITURE D UN TOURET A MEULER	19/02/2025	317,59
202500109	ORAPI	CL022171-FOURNITURE D ESSUIE MAINS ET PAPIER TOILETTE FEVRIER	19/02/2025	2353,92
202500110	SIGMA EXPERTISE	DIAGNOSTIC AMIANTE DES ENROBES DE LA COUR DE L'ÉCOLE M.OVIZE	24/02/2025	936,00
202500111	QUALICONSULT GR	MISSION SPS POUR TRAVAUX TOITURE ECOLE LE COQUILLAGE	24/02/2025	1656,00
202500112	ALPES CONTROLES	MISSION CONTROLE TECHNIQUE TRAVAUX TOITURE ECOLE LE COQUILLAGE	24/02/2025	2604,00
202500113	TG INFORMATIQUE	CLIENT C00028010-FOURNITURE DE CONSOMMABLES D IMPRESSION POUR CNI PASSEPORT	24/02/2025	79,17
202500114	FOOGA	REMPLACEMENT DU SYSTEME DE FIXATION DES FILETS SUR LES POTEAUX DE VOLLEY SALLE CHABOUD	24/02/2025	494,64
202500115	EIFFAGE	MARCHE DE VOIRIE A BON DE COMMANDE 7 MISE EN CONFO ASSAINIST CARREFOUR RUE FOURNEL BTH	24/02/2025	1654,80
202500116	POUPIER PAYSAGE	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ABORDS RESIDENCE LEON GOUTARD ET ACCOTEMENTS RUE ST PIERRE BTH	25/02/2025	5679,94
202500117	FOUILLET POIZAT	ENTRETIEN ESPACES VERTS CENTRE BOURG DE MARNAND ET TALUS COMMUNAL RUE E.MILLAUD TH	25/02/2025	11153,52
202500118	BHS	CLIENT 69034-FOURNITURE ET LIVRAISON DE GAZON ET ENGRAIS POUR STADE CHATELUS	25/02/2025	1413,18
202500119	MORGUELUNE	FOURNITURE DE LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE BTH FEVRIER	26/02/2025	217,03
202500120	OSEAT	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 14 SITES TLB	26/02/2025	27590,40
202500121	EVEREST-01	DEVEGETALISATION NOUVELLE AIRE DE JEUX DEVANT LA CRECHE ET MUR DERRIERE CINEMA TH	26/02/2025	4608,00
202500122	OPERATION PREVE	REMISE EN ETAT TRAPPES DE DESENFUMAGE SALLE DES SPORTS CHABOUD ET ILOT JAURES	27/02/2025	951,66
202500123	THEVELEC	DIVERSES REPARATIONS JANVIER ECOLE PRIM TH CHAPELLE MAISON MEDICALE TH EX BUREAU DE POSTE BTH	27/02/2025	443,77
202500124	THERMI DEPANNA	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES REMPL CIRCULATEUR VANNES 3 VOIES ET SERVOMOTEUR CHAUDIERE ECOLE LE CHATEAU	27/02/2025	2600,12
202500125	THEVELEC	FOURNITURE D UN PRESSE AGRUME POUR ECOLE MATERNELLE LE COQUILLAGE TH	27/02/2025	40,00
202500126	LOCAMUC PARTEO	LOCATION NACELLE 10M LE 26.02	27/02/2025	59,94
202500127	LOCAMUC PARTEO	LOCATION NACELLE CISEAU LE 26.02	27/02/2025	62,60
202500128	DEVELAY	CLIENT 05224-FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR BIBLIOTHEQUES	27/02/2025	134,60
202500130	TRONCY FLORE-01	FOURNITURE D UNE TONDEUSE AUTOPORTEE ETESIA HYDRO100 POUR ENTRETIEN STADE CHATELUS	03/03/2025	4900,00
202500129	SECC	MOE POUR TRAVAUX RENOUVELLEMENT COUVERTURE ECOLE LE COQUILLAGE TH - MISSION COMPLEMENTAIRE	03/03/2025	1728,00
202500131	THEVELEC	SINISTRE 2024-01 - DEGATS DES EAUX MAISON MEDICALE REMISE EN SERVICE DES LUMINAIRES SALLE ANIMATION	03/03/2025	280,80
202500132	THEVELEC	FOURNITURE ET POSE PLAQUE VITROCERAMIQUE ET HOTTE POUR CUISINE APPARTEMENT MARNAND	03/03/2025	417,46
202500133	GARAGE AUTOPASS	CLIENT 41101105-REPARATION VEHICULE MEGA IMMAT FT-036-TA	05/03/2025	1719,85
202500134	THEVELEC	FOURNITURE D UN ROUTEUR POUR RESIDENCE AUTONOMIE BUREAU ODILE BARRET	06/03/2025	148,67
Total				281090,92

☞ Marchés Publics :

MAPA 2025-01 LOCATION NACELLES, OUTILS ET AUTRES ENGINS DE CHANTIER SANS CHAUFFEUR

Candidat retenu : LOCAMUC ZI Les Granges Rue de la Trambouze 69240 THIZY LES BOURGS